

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 MARS 2020

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 11 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 mars 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric FARÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 9, Votants : 12.

Étaient présents : Frédéric FARÉ, Christian COLLEU, Patrice COUEDON, Sandrine HAGNIER, Robert RIVOIRE, Patrick BOURDEAUX, Susanna DEGHAÏE, Emmanuelle DUCRET et Jean-François LEROY.

Absents excusés : Adrien FARÉ pouvoir à Frédéric FARÉ
Odile BRAUD pouvoir à Sandrine HAGNIER

André BRAUD pouvoir à Emmanuelle DUCRET

Absents : Jérôme CRIBIER
Robert RANA

Secrétaire de séance : Jean-François LEROY

Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2020

Contre : 1 Pour : 11

Adoption de la déclaration de projet et la mise en comptabilité du PLU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte la mise en compatibilité du PLU pour permettre la réalisation d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) dans le cadre du parc zoologique de Thoiry et déclare d'intérêt général ce projet à vocation touristique et de loisirs.

Contre : 1 Abstention : 2 Pour : 9

Approbation du compte de gestion 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019.

Vote du compte administratif 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recette	784 701,38 €	Recettes	639 487,75 €
Dépense	217 748,18 €	Dépenses	565 527,90 €
Déficit reporté (D001)	- 292 277,32 €	Excédent reporté (R002)	0 €
Résultat	274 675,88 €	Résultat	73 959,85 €

Après la sortie du Maire, le Conseil Municipal, a approuvé à l'unanimité le compte administratif de 2019.

Affectation des résultats 2019

M. COLLEU présente l'affectation des résultats 2019 :

- Report des recettes d'investissement à l'article R001 pour un montant de 274 675,88 €,
- Report des recettes de fonctionnement à l'article R002 pour un montant de 73 959,85 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

Subventions associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

Associations	Subventions accordées
Ateliers Créatifs	900 €
ASVM	1 500 €
ADEM	500 €
Culture et Loisirs	2 500 €
RVM	1 000 €
Temps Choisi	900 €
Karaté	500 €
Société de Chasse	1 000 €
Société de Pêche	700 €
FAV	800 €
Fell'Ness	400 €

Séance levée à 21h27